



## Grève et rassemblement du 13 mars

SUD Education, CGT et SYNPER, les trois syndicats qui ont voté CONTRE le règlement de travail lors du CTP de mai, rejoints par la FSU et la CFTC, ont appelé à une semaine de grève du 12 au 16 mars, à raison d'1 ou 2 heures par jour sur le temps du midi, avec un rassemblement le mardi 13 devant le siège de la Région, Boulevard des Invalides.

A 10h 30 ce mardi 13 mars, les syndicats appelant à la grève ont été reçus à la Région par M. PRUD'HOMME, DRH, M. BROSSARD conseiller technique et M. FALL, responsable relations sociales.

### **La mobilisation des agents par la grève, a quatre reprises, commence à payer.**

#### **Changement de ton**

Dès le début de l'audience, M. PRUD'HOMME a déclaré que la région était prête à reconnaître ses erreurs. Quatre grèves de agents ont visiblement rendu la région plus prudente et plus mesurée dans ses déclarations.

A l'affirmation selon laquelle des valeurs d'équité et de sécurité juridique auraient prévalu à l'élaboration de ce règlement sur le temps de travail de façon à faire en sorte que les pratiques soient les mêmes dans les 470 lycées d'Île-de-France, nos organisations syndicales ont répondu qu'encore plus que l'équité c'est le mauvais traitement réservé aux agents qui nous soucie.

#### **Nous avons réaffirmé notre volonté de voir supprimées du règlement toutes les mesures qui allongent le temps de travail :**

- les agents font 90h de temps supplémentaire cette année du simple fait que 1k temps de repas n'est plus décompté comme temps de travail. Nos syndicats réclament la réintégration de la pause méridienne dans le temps de travail.
- les agents font des journées supplémentaires de travail cette année du fait de ce nouveau règlement qui ne décompte plus les jours fériés en semaines travaillées comme des jours de travail.
- les agents sont sanctionnés d'un rattrapage RTT en cas d'absence pour maladie ou accident du travail, à cause de ce règlement sur le temps de travail.
- les agents d'accueil ont toujours un horaire supérieur à celui de leurs collègues.
- la totalité du temps consacré à la vie de l'établissement n'est pas reconnu comme du temps de travail.

# Réouverture des négociations

Les représentants de l'exécutif régional nous ont confirmé que le principe de **réouverture des négociations** était acquis et acté en vue de la ré-écriture d'un autre règlement sur le temps de travail : négociations en avril/mai et CTP en juin pour vote sur un nouveau règlement. **Nos organisations syndicales y porteront les revendications des agents contre les mesures qui allongent le temps de travail.**

## **L'allongement du temps de travail va avec le manque de personnel et la pression des hiérarchies.**

Nous avons dénoncé la double hiérarchie (région, chefs d'établissements et gestionnaires), la mise en place d'agents chefs encouragés à faire pression sur des agents toujours moins nombreux en poste, souvent contractuels, qui croulent de plus en plus sous la quantité de travail qui leur est imposée. Cette souffrance au travail a des conséquences sur la santé psychique, morale et physique des personnels. Beaucoup d'agents sont épuisés par la multiplication des tâches du fait du manque chronique de personnel et du non remplacement des absences. **Nous avons demandé la mise en place immédiate d'un CHSCT.**

**Nous demandons aussi la création de postes de titulaires, la titularisation des contractuels et le remplacement des personnels absents.**

Le manque de personnel conduit la hiérarchie à amplifier les pressions sur les agents. Nous avons dénoncé les rapports disciplinaires, le fait que la région les cautionne et décide de sanctions aux effets catastrophiques sur la situation de nos collègues. Encore récemment des agents ont perdu leur emploi de ce simple fait. Certaines antennes RH sont particulièrement dures, comme celle de Pantin par exemple.

## **La mobilisation des agents des lycées ne faiblit pas.**

La Région ne fournit que des chiffres fantaisistes de grévistes et les change selon les interlocuteurs, ce qui prouve bien son embarras devant la détermination des agents !

De nombreux établissements d'Île-de-France se sont associés à cette journée du 13 mars et ont prévu de se mobiliser par des arrêts de travail à l'heure du repas pendant la semaine. Certains établissements ont même programmé plusieurs arrêts de travail au cours de cette semaine du 12 au 16 mars.

**C'est cette mobilisation qui fait la force des agents contre l'allongement de leur temps de travail.**

Elle ne doit pas faiblir jusqu'à l'adoption d'un nouveau règlement qui n'allonge pas le temps de travail.